



Le 19 mars 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

Complexe Desjardins
Tour Est, 12^e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0091

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 17 février et indiquant vouloir obtenir :

« Toutes documentation liant l'entreprise Lanauco à Hydro Québec concernant l'utilisation de monteuses et chef monteuses distribution d'entrepreneurs, ce qui inclus mais sans s'y limiter le ou les contrats signés, les appels d'offres, les devis, les cahiers de charge, les clauses particulières, les bons de travaux ainsi que les heures allouées pour 2025 et 2026.

- Une liste de tous les montants facturés à Hydro Québec depuis le 1er janvier 2025 par la compagnie Lanauco à ce jour.

- Le nombre d'heures effectué lors de « PURS » (plan d'urgence du rétablissement de service) depuis le 1er janvier 2025 par la compagnie Lanauco à ce jour. »

(Transcription intégrale)

Nous comprenons que votre demande vise les documents d'approvisionnement concernant le fournisseur LANAUCO LTEE pour des services de monteuses de lignes de réseaux de distribution effectués ou facturés du 1^{er} janvier 2025 au 17 février 2026.

En réponse au premier point de votre demande, nous vous informons que ce fournisseur s'est vu attribuer des contrats-cadres provinciaux à la suite d'appels au marché ou en vertu d'entente :

- AM004535 Provincial - Construction, entretien et modification de réseaux de distribution aériens (Contrat 4600032919);
- AM010010 Provincial - Mesures d'urgence - Fourniture de main-d'œuvre pour l'implantation de poteaux et /ou de la main-d'œuvre de Monteuses (Contrat 4600035383);
- Entente - Entrepreneurs applicable en situation d'urgence - Monteuses/Planteuses (version 2019-10) (Contrat 4600030574).

Dans notre réponse du 22 novembre 2024 à votre demande d'accès à l'information DAI-2024-0512, nous vous avons communiqué les documents de l'appel au marché AM004535. Vous trouverez ci-joint les documents faisant l'objet de ce point de votre demande et qui ne vous ont pas déjà été communiqués. Toutefois, certains documents contiennent des renseignements qui ont été protégés. Les renseignements protégés sont des renseignements de nature commerciale, technique et financière appartenant à Hydro-Québec, ou fournis par des tiers, qui sont traités de manière confidentielle. En effet, la divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de procurer un avantage à une autre personne, de causer une perte à notre organisme ou à ces tiers et de nuire de façon substantielle à leur compétitivité. De plus, une signature d'un membre du personnel d'Hydro-Québec a été retirée. Nous invoquons à ces égards les articles 14, 21 à 24, 27, 37, 39, 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Concernant les heures allouées, les commandes associées au contrat 4600032919 font état des heures autorisées pour chaque poste de dépense. Quant aux deux autres contrats, puisqu'ils concernent des services dispensés dans le cadre de mesures d'urgence, il n'y pas de volume d'heures préalablement allouées mais seulement les heures réelles réalisées et facturées aux taux établis.

En réponse au second point de votre demande, vous trouverez dans le document *DAI-2026-0091 - Montants facturés Lanauco - 2025-2026.xlsx* la liste des sommes facturées par LANAUCO LTEE entre le 1^{er} janvier 2025 et le 17 février 2026. Les montants manquants, associés au contrat 4600032919 vous seront fournis au cours des prochains jours.

Enfin, concernant le troisième point de votre demande, vous trouverez ci-après le cumul des heures effectuées par la main-d'œuvre lors des situations de PURS, exigeant la mise en place du Plan d'urgence lors d'événements majeurs affectant le réseau de distribution d'Hydro-Québec afin de coordonner les activités de rétablissement du service, pour la période visée et facturées par LANAUCO LTEE.

**Heures facturées par LANAUCO LTEE lors de situations de PURS entre le
1^{er} janvier 2025 et le 17 février 2026 (main-d'œuvre seulement)**

PURS 275	2025-06-23	413,25 heures
PURS 276	2025-07-18	32 heures
PURS 278	2025-11-11	410,5 heures
PURS 279	2025-12-19	261,5 heures

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.